



Institut de Formation aux Métiers Éducatifs

CAP AEPE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Le titulaire d'un CAP AEPE assure
l'encadrement et la sécurité
d'un groupe d'enfants de 0 à 6 ans.

DIPLÔME
EN ALTERNANCE
UNIQUEMENT.

Niveau CAP (niveau 3)

Durée 10 mois



PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 17 à 30 ans révolus pour l'apprentissage (sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés).
- Aucune limite d'âge pour le contrat de professionnalisation.
- Avoir un niveau scolaire minimum de niveau 3 (BEP, CAP) ou supérieur.

Le CAP AEPE (Accompagnant Éducatif Petite Enfance) est un diplôme d'État qui permet de travailler auprès d'enfants de 0 à 6 ans. Les professionnels titulaires de ce CAP sont chargés de l'accueil, de l'accompagnement et de l'éducation des jeunes enfants.

Ils répondent à leurs besoins essentiels, contribuent à leur développement global et à leur socialisation, tout en respectant les réglementations et les projets éducatifs des structures où ils exercent. Ils veillent également à respecter les choix des parents et à créer un environnement propice à un accueil et un accompagnement de qualité.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vise à former des professionnels capables de :

- **Accompagner** le développement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.
- **Assurer** les activités de la vie quotidienne : soins, repas, hygiène, sécurité.
- **Exercer** dans différents environnements (accueil collectif, accueil individuel, école maternelle, structures d'accueil collectif).
- **Maintenir** une relation de confiance avec les parents et les autres professionnels de la petite enfance.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est structurée en trois unités professionnelles :

UP1 Accompagner le développement du jeune enfant

Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.

UP2 Exercer son activité en accueil collectif

Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels.

Exercer son activité en école maternelle, EAJE (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant), et ACM (Accueils Collectifs de Mineurs).

UP3 Exercer son activité en accueil individuel

Exercer son activité à domicile, chez les parents ou en maison d'assistants maternels.

Les titulaires d'un CAP petite enfance sont principalement employés dans les lieux suivants

- En école maternelle.
- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants.
- En maison d'assistants maternels (MAM).

VAE

**Diplôme accessible
par la voie de la VAE**

vae@ifme.fr - Tél. 04 66 68 03 10

ADAPTATION POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et répondent aux normes PMR ERP.

Pour toute situation particulière, nous évaluerons avec vous les solutions possibles. Si nous ne sommes pas en mesure de répondre à votre besoin, nous vous accompagnerons dans la recherche d'une alternative adaptée grâce à notre réseau de partenaires et avec le soutien de notre référent handicap.

Vous pouvez dès à présent solliciter notre référent handicap : Madame Karine GUYARD (formation.inclusive@ifme).



contact@ifme.fr
Tél. 04 66 68 99 60

2117 chemin du Bachas
30000 Nîmes

6 Quai Boissier de Sauvages
30100 Alès

